

SYNTHESE DU DOCUMENT D'ORIENTATION PRELIMINAIRE

La commande

Le « Grenelle Environnement » a souligné la nécessité de **renforcer la dimension éducative d'une politique globale de développement durable** de manière que soient prises en compte de façon convergente les nécessités environnementales liées au changement climatique, à la nouvelle donne énergétique, à la préservation de la biodiversité et à la santé, ainsi que les nécessités propres aux différents échelons de la gouvernance politique, économique et sociale de notre société. La mission du groupe de travail est, dans la continuité du Grenelle Environnement, d'approfondir les questions qui se posent aux acteurs de l'éducation des différents ministères concernés, de faire toute proposition à ce sujet et de présenter un programme opérationnel le 29 janvier 2008.

Les Ministres commanditaires :

MM. Jean-Louis Borloo, Michel Barnier, Xavier Darcos et Mmes Valérie Pécresse et Roselyne Bachelot

Le **groupe de travail**, comprenant 80 personnes en **5 collèges** selon les principes du « Grenelle Environnement »

- Jacques Brégeon, président, professeur à l'École Centrale Paris, directeur du Collège des hautes études de l'environnement et du développement durable (CHEE & DD) ;
- Sylvie Faucheux, vice-présidente, présidente de l'Université de Versailles Saint-Quentin
- Claude Rochet, rapporteur, professeur à l'Institut de Management Public, Univ. Paul Cézanne, Aix-Marseille III.

Remarques importantes

La prise en compte de l'environnement et des enjeux écologiques est totalement intégrée au sein de la notion d'éducation au développement durable ; ces préoccupations sont premières, mais ne peuvent être exclusives des préoccupations sociales et économiques que le développement durable permet d'intégrer.

Le préalable de l'éducation au développement durable, c'est l'accès pour tous à l'éducation. Or, **le développement durable se trouve au cœur du Socle commun des connaissances et compétences** (juillet 2006)

« ...comprendre les grands défis de l'humanité, la diversité des cultures et l'universalité des droits de l'homme, la nécessité du développement et les exigences de la protection de la planète. »

Périmètre de la mission

La mission confiée au groupe de travail concerne non seulement le champ scolaire, mais aussi celui de l'enseignement supérieur, de l'enseignement agricole, des professions de santé, du sport et peut s'étendre à la formation de l'ensemble des publics non scolaire.

Le périmètre de la mission ne couvre pas l'ensemble du champ de l'éducation au développement durable (EDD) qui s'étend, par exemple, aux médias ; le groupe de travail considère que ces aspects, ne relevant pas de sa compétence directe, demandent à être traités de façon spécifique.

Le groupe de travail s'intéresse prioritairement aux actions à mener au sein de la sphère éducative, comprise au sens large qui doit intégrer l'éducation au développement durable et ainsi assumer son rôle en matière d'intégration du DD par la société.

Cette responsabilité première de la sphère éducative n'exclut pas, bien au contraire, **les autres acteurs collectifs, d'associations ou d'entreprises qui doivent concourir à l'EDD.**

Objectif **Passer de l'ère de l'expérimentation à celle de la généralisation par l'intégration et le partenariat avec les acteurs pertinents. NB/ le changement d'échelle est considérable.**

La réussite de l'éducation au développement durable est la clef de l'efficacité de la politique nationale de développement durable , dont elle constitue le nécessaire volet « compétences » et « ressources humaines ».

Premières orientations

Pédagogie

- L'éducation au développement durable est une démarche indispensable pour tous les types d'établissements d'enseignement, à tous les niveaux.
- **L'établissement est l'espace privilégié** de l'éducation au développement durable. **Tous les établissements sont invités à entrer en démarche de développement durable (E3D)**, notamment sous la forme d'agendas 21 intégrant la dimension pédagogique. Cela permet la multiplication des initiatives.
- Il sera important pour les ministères d'homogénéiser autant que possible les démarches de façon à pouvoir les dupliquer aisément et à donner aux établissements les outils d'évaluation et de compte-rendu nécessaires. Il serait sans doute efficace de **fournir aux établissements des guides et des documents de mise en œuvre de ces démarches**. Certains existent déjà du fait de travaux menés dans l'enseignement agricole, dans l'enseignement supérieur et dans certaines académies.
- **L'éducation au développement durable ne constitue pas une discipline**. Elle repose sur :
 1. l'intégration du développement durable **au sein de chaque discipline** dans chaque cycle d'enseignement,
 2. ce qui permet ensuite d'autres **processus pédagogiques en co- pluri- ou interdisciplinarité**, dont il faut faciliter modalités pratiques (temps consacré, projet, travaux personnels encadrés...)
 3. ainsi que des **actions conduites en partenariat** avec les acteurs territoriaux, dont les associations (approche terrain, projets concrets, sorties encadrées, découvertes du milieu naturel et de la ville, visites commentées, rencontres des acteurs...).
- Cette approche en trois volets doit bien sûr être **segmentée selon les niveaux, du primaire au supérieur**.
- **L'EDD doit être orientée vers l'action**, de manière à donner à chacun les outils lui permettant de contribuer, à son niveau et dans sa situation, à apporter des réponses efficaces aux grands enjeux des prochaines décennies.

Formation de la communauté éducative

L'EDD ne saurait être efficacement mise en place sans un effort de formation des enseignants et des responsables :

- **La formation des personnels d'enseignement.**
Elle doit se faire en lien avec les autres acteurs du développement durable.
L'EDD doit entrer très en amont dans la formation des enseignants, tant en licence que lors de la préparation des concours, en intégrant la pluridisciplinarité.
Former les futurs enseignants ne suffit pas ; l'essentiel est d'amener les enseignants en poste à intégrer l'EDD.
- **La formation des personnels d'encadrement et de direction.**
Les responsables du système éducatif aux niveaux national, académique et de l'établissement, doivent être sensibilisés voire formés afin de soutenir les dynamiques de l'EDD et de les aider à conduire eux-mêmes des stratégies de développement durable correspondant à leurs missions et fonctions.
- **Formation des personnels des établissements**
Dans le cadre des démarches E3D les personnels de santé et sociaux, personnels de vie scolaire, personnels administratifs, d'encadrement, d'entretien, de cuisine et d'enseignement doivent participer à des actions de formation intercatégorielles.
- **La démarche doit donc être activement soutenue par les plus hauts niveaux** (l'administration centrale, l'Inspection générale, les directions régionales de l'agriculture et de la forêt), elle doit irriguer les académies (les recteurs et secrétaires généraux d'académie, les inspecteurs d'académie), impliquer les établissements (les directeurs d'établissement, les présidents d'université...) ainsi que les collectivités locales qui gèrent les personnels techniques.

Formation des acteurs

La sphère éducative doit contribuer activement à la **sensibilisation et la formation des acteurs** (entreprises, collectivités, établissements publics, administrations...), qui ne disposent pas tous de leur propre dispositif de formation (grandes organisations) et qui doivent donc trouver des ressources au sein de la sphère éducative et des autres acteurs de l'EDD.

Les organisations professionnelles sont des acteurs notables de l'éducation au développement durable à travers les activités d'éducation et de formation qu'elles ont en charge (enseignement professionnel).

- **formation professionnelle initiale.**
L'EDD doit entrer dans les apprentissages propres à chaque secteur professionnel et cela en relation directe avec les entreprises et les collectivités. Pour cela, les membres des Commissions professionnelles consultatives (CPC) doivent être sensibilisés au Développement durable et invités à réviser les référentiels.
Certains secteurs d'activité sont prioritaires compte tenu de leur contribution aux enjeux. C'est le cas notamment des métiers propres à l'agriculture et à la ruralité comme du bâtiment, qui a clairement été désigné par le Grenelle Environnement comme le premier d'entre eux. Il fait partie de ceux qui ont commencé à intégrer l'environnement. Il lui faut passer au développement durable. Cette intégration peut contribuer utilement à une meilleure reconnaissance des métiers manuels.
- **formation professionnelle continue.**
Cette activité joue un rôle déterminant dans le développement des compétences développement durable de la société et donc dans l'efficacité de la politique de développement durable. (on peut penser aux administrateurs de biens, architectes de la mise à niveau et de la restauration des logements).
- Il faut introduire les problématiques de développement durable dans la formation continue des acteurs, de manière à sensibiliser les responsables, notamment les décideurs, y compris les élus, et à former les personnels.

Les acteurs partenaires de l'éducation au développement durable

- Les **familles** doivent être impliquées dans l'appropriation de l'EDD. Elles seront associées aux démarches d'établissement (E3D) en tant que parties prenantes des projets d'établissement.
- Les **acteurs de la santé** doivent rejoindre les acteurs traditionnels de l'EDD, à commencer par les infirmières et les médecins scolaires. Il faut aussi prendre en compte les besoins propres du secteur de la santé afin de mieux intégrer le développement durable dans ses formations (santé publique, épidémiologie).
- Les **associations** qui ont joué un rôle historique dans l'éducation à l'environnement et au développement durable, ont développé des savoir faire qu'il faut valoriser et utiliser; leur rôle est important dans les partenariats soutenant les volets périscolaires de l'EDD, mais aussi dans bien d'autres dimensions de la démarche (conception d'outils, formation des enseignants, accompagnement des programmes EDD des collectivités, stratégies EDD partagées..).
- Les **collectivités** sont des acteurs directs de l'EDD à travers les établissements qu'elles financent et, de plus en plus, à travers leurs politiques territoriales de développement durable souvent volontaristes, certaines comprenant des volets « éducation au développement durable » (Plans Régionaux). Acteurs de proximité par définition, elles peuvent fournir des sujets d'application, accompagner et proposer des actions pédagogiques (classes de neige, classes vertes...) ou encore associer les établissements d'enseignement à leurs propres politiques de développement durable (agenda 21 local, cohérence avec les agendas 21 scolaires).
Les collectivités territoriales sont donc concernées au premier chef par la démarche E3D. Les régions, au travers des schémas régionaux de formation professionnelle ont un rôle d'impulsion incontournable.

- La contribution de l'**entreprise** est souhaitable, par les entreprises locales qui peuvent fournir un champ d'observation et d'expérimentation, par certaines grandes entreprises, par les organisations professionnelles et consulaires ou par les filières pour l'enseignement technologique.
- **Les services de l'Etat et les établissements publics** peuvent participer en fournissant une contribution à l'expertise des problématiques (par ex : analyse et évaluation des risques, approche écosystémique,...) des études de cas et des supports de travaux pratiques aux responsables pédagogiques, mais aussi, et certains établissements publics le font depuis longtemps, des activités pédagogiques de terrain (classes d'eau des Agences de l'eau) ou des supports pédagogiques (Ademe). Des ressources techniques peuvent être mises à disposition pour répondre aux besoins de l'enseignement comme de la formation continue ou de la formation des formateurs.

Partenariats

En matière de **partenariat**, il est nécessaire d'adapter les modalités de collaboration, alors que **le changement d'échelle qu'implique la généralisation, oblige à inventer des processus adaptés** aux effectifs concernés.

- **Une charte nationale** codifiant les modalités de partenariat est souhaitée par tous les acteurs.
- Afin de **garantir la qualité pédagogique** des actions et des intervenants pourrait être défini **un label EDD** (*nature du label et référentiel à déterminer*) qui serait requis des différents intervenants quel que soit leur statut.
- Les échanges d'expérience et les collaborations sur un même territoire doivent être encouragés. Les **Comités de pilotage académiques** existants doivent **s'ouvrir aux acteurs et partenaires** de l'EDD, valoriser les synergies potentielles, et permettre ainsi l'élaboration de **stratégies partagées** ainsi que leur **évaluation**.
- Les modalités de collaboration entre les académies et leurs principaux partenaires que sont les collectivités et les associations sont à éclairer ; entre appels d'offres et subventions les points de vue sont variés selon l'interprétation que les maîtres d'ouvrage font de l'application au domaine de l'éducation des règles des marchés publics.
- Afin d'assurer une **continuité de l'éducation au développement durable** entre le monde scolaire et les autres champs d'éducation et de formation, des démarches originales pourront être inventées (coopérations entre établissements scolaires, universitaires, grandes écoles, instituts de formation entre et avec les autres acteurs : stages en entreprises pour les enseignants, formations effectuées par des partenaires associatifs et institutionnels...)

Thématiques de l'EDD

- Le développement durable suppose **d'abord la compréhension des enjeux**, et propose **ensuite une nouvelle manière de penser et d'agir**. Ce n'est pas un champ ; c'est une philosophie et une méthode pour l'action.
- Le développement durable s'appuie sur les trois piliers fondamentaux que sont l'équité sociale, le respect de l'environnement et la performance économique, ainsi que sur des **principes éthiques** supérieurs (Global compact)
- L'éducation au développement durable doit comprendre **un corpus générique relatif aux enjeux et aux réponses** possibles ; elle doit également reposer sur **une approche empirique et sensible**.
- Les disciplines se trouvent interpellées par le développement durable ; elles doivent poursuivre l'effort d'intégration qui est engagé. Les thématiques du développement durable doivent faire l'objet d'une approche interdisciplinaire et d'une approche terrain avec les acteurs.

Ressources pour l'EDD

Territoires

L'EDD fonctionne selon **une logique de décloisonnement des acteurs et des champs**, qui doivent apprendre à travailler en complémentarité, en mettant en commun leurs ressources. **Le territoire permet cette collaboration.**

L'**identification des ressources** doit être effectuée à **chaque échelon territorial**. Des dispositifs de dialogue et d'échange sont à inventer entre les établissements et les acteurs du territoire, notamment les collectivités et les associations.

Outils et supports pédagogiques

- L'EDD doit s'appuyer sur les possibilités offertes par **les technologies de l'information et de la communication**.
- Des **ressources pédagogiques** existent déjà; il faut cependant développer **la création et la diffusion de supports pédagogiques multimédias** adaptés aux différents publics, les **porter à connaissance** et faciliter leur accès.
- Le **portail national** demandé par le Grenelle Environnement doit intégrer cette dimension éducative.

Ressources humaines

Le déploiement de l'Education au développement durable ne pourra se faire sans l'affectation de ressources humaines compétentes, sans des crédits temps importants et sans budget.

Pour former tous ces personnels et dispenser toutes ces formations, **il faut des personnes ressources**, c'est-à-dire, d'une part, **des experts** et, d'autre part, **des généralistes**.

- Pour les premiers, il en existe notamment au sein des universités, il faut les mobiliser. Toutefois, certaines disciplines notamment celles touchant à l'écologie, sont en déficit important (écotoxicologie...), si ce n'est en voie de disparition (botanique...); il faut réévaluer les besoins à venir de la société et former ces experts dont nous aurons besoin.
- Pour les seconds, la **formation de formateurs** doit permettre de répondre à la raréfaction programmée des experts et « sachants » mobilisés jusqu'à présent et qui ne sont plus disponibles.

Ressources et expertises institutionnelles

- De nombreuses ressources existent déjà dans les ministères les plus concernés, dans leurs services déconcentrés et leurs établissements. De nombreux services, agences et établissements publics disposent de compétences, d'outils et de savoir faire qu'il faut repérer et mettre en réseau. (CNDP, ADEME, Agences de l'Eau, ONF, Santé...)
- Les ressources publiques peuvent être complétées par celles des partenaires de l'EDD issues des associations, des collectivités et du monde économique.
- L'ensemble représente **un potentiel considérable qui doit être mobilisé** pour l'EDD et dont le déploiement doit être coordonné.

Un Schéma national d'éducation et de formation au développement durable

Dans le cadre du « Plan national d'action d'éducation, de formation et d'information pour un développement durable », **un Schéma national d'éducation et de formation au développement durable** paraît nécessaire pour coordonner le déploiement des efforts de formation que la société doit produire à tous les niveaux.

Naturellement, un tel dispositif doit **s'appuyer sur les structures existantes** au sein de la sphère éducative mais aussi chez les grands acteurs; il doit ainsi être une illustration de l'efficacité des partenariats public-privé.

Des **dispositifs particuliers** pourront venir en complément afin de développer les capacités d'action en termes de

- sensibilisation et formation des décideurs publics et privés (création d'un IHEDD)
- promotion des métiers propres à l'environnement et au développement durable
- sensibilisation des professions clés
- formation d'experts en lien avec la recherche appliquée à des champs liés au développement durable, à l'environnement, à la santé

- formation de formateurs en lien avec la recherche en sciences de l'éducation appliquée à l'EDD
- création d'outils et de supports pédagogiques et centres de ressources
- évaluation (métrique adaptée, indicateurs, référentiels...)

Ce Schéma national d'éducation et de formation au développement durable concerne tous les domaines d'activité. La sphère éducative constitue un domaine d'application particulier et même prioritaire puisqu'il lui faut d'abord se mettre à niveau pour répondre à ses besoins propres avant de pouvoir assumer ensuite sa fonction de « ressource » à l'égard des autres domaines d'activité.

Certains métiers, professions et secteurs d'activité, déjà identifiés comme prioritaires feront l'objet des premières actions (bâtiment, agriculture...)

Le Plan national pourrait ainsi comprendre pour sa mise en œuvre opérationnelle aux côtés de ce Schéma national d'éducation et de formation au développement durable un schéma concernant la sensibilisation et l'information.

Budget et financement

L'effort à produire est considérable, mais les ressources disponibles le sont aussi.

Des redéploiements de moyens, des réaffectations de personnels et réallocations de budgets permettront sans doute de supporter une grande part de l'effort, mais des moyens et des budgets supplémentaires seront sans doute nécessaires notamment dans la phase de mise en place.

Compte tenu de l'impact que cet effort national produira sur la dynamique de la société (innovation, économies de fonctionnement, recherche appliquée, création d'emplois...) on peut penser qu'un tel effort constitue un défi à notre portée dont tous les secteurs concernés bénéficieront.

La création d'une Fondation pour l'éducation au développement durable permettrait à de grandes entreprises très concernées par les enjeux majeurs du développement durable d'apporter leur soutien à cet effort national.

Poursuite des travaux.**Consultations complémentaires en janvier 2008.**

Le travail conduit jusqu'à présent (au 7 janvier 2008) a permis de produire certaines idées nouvelles et de reprendre nombre de très bonnes idées qui avaient déjà été avancées à l'occasion d'autres rapports (Rapport Bonhoure-Hagnerelle...), réflexions (Comité français de la décennie, Plan national...) ou rencontres (Grenelle Environnement), de les ordonner et de les placer dans une perspective de mise en œuvre opérationnelle.

Afin de poursuivre l'analyse et de parvenir au programme d'action demandé fin janvier, le groupe de travail s'organise autour de **six thèmes principaux** donnant lieu à des **consultations complémentaires** :

1. Pédagogie

Contenu et modalités

Référentiels, conditions de mise en œuvre

2. Partenariat, pilotage

Charte, label, conventions, contrats éducatifs

Comité de pilotage, indicateurs, évaluation

3. Démarches E3D

politique d'établissement, parties prenantes, guide méthodologique

démarche pédagogique

4. Formation

des enseignants, des responsables, des personnels

des parties prenantes, des acteurs

des formateurs, RH et formation continue

5. Ressources / mise en œuvre

expertise, capacités d'action, ressources propres

outils et supports pédagogique, portail

6. Soutien et déploiement

Traduction de l'effort / ressources humaines, compétences, Schéma national

Ressources propres, financement, fondation